

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 16

présents : 11

votants : 14

l'An deux mille vingt-cinq
le 22 septembre 2025 à 17h30,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, Mme Olga BOFILL, M. Sylvian BELIN, M. Cyril GILLES, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES, Mme FERRAT à Mme GUYONNAUD, M. LAZARD à M. GEVAUDAN

Délibération n°2025 - 57

OBJET : Décision modificative du budget annexe de la Maison de santé n°1

Des dépenses non prévues au budget principal nécessitent la modification du budget annexe de la Maison de santé. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 de ce budget annexe.

INVESTISSEMENT	DM 1	
Chapitre - Opération : Article - Désignation	Dépenses	Total BP + DMs
21 Immobilisations corporelles :		
2188 Autres	+ 10 000 €	10 000 €
23 Immobilisations en cours :		
231 Construction en cours	- 10 000 €	20 000 €

Le conseil municipal,

VU le projet de décision modificative n°1, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de la Maison de santé.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET
Accusé de réception en préfecture
030-213006292-20250922-76_57-DE
Reçu le 30/09/2025